RALLYE

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2023

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 de Rallye a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 avril 2024 sous le numéro D.24-0306.

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Rallye (www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

<u>Contact :</u>

Franck HATTAB +33 (0) 1 44 71 13 73